



DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS



**COMMUNE DE
POMPERTUZAT**

S'informer pour mieux réagir !

S'ORGANISER POUR PRÉVENIR LES RISQUES



Mme Christine GALVANI
Maire de Pompertuzat

“ Madame, Monsieur,
ANTICIPER, PREVENIR... COMMUNIQUER !
Les évènements climatiques nous rappellent qu’il n’y a pas de territoire exempt de risques naturels. L’industrialisation apporte également son lot de risques technologiques potentiels. Personne n’est à l’abri en matière de risques majeurs et il m’appartient en ma qualité de Maire de vous en informer.
L’INFORMATION et LA SENSIBILISATION des citoyens sont les deux piliers d’une prévention efficace.
C’est tout l’intérêt du Document d’Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) que je vous remets aujourd’hui. Le DICRIM a pour vocation d’informer la population sur les risques existants et les conduites à tenir face à ces différents types d’aléas. Il décline sur le territoire de POMPERTUZAT, les éléments du Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) élaboré par les services de l’État.

Le DICRIM est une pièce essentielle qui s’adresse à tous les habitants et dans lequel sont recensées les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde, ainsi que, les contacts utiles en cas d’alerte.
Chacun d’entre nous doit être acteur de sa propre sécurité et c’est en adoptant une attitude responsable, que tous ensemble, nous réagirons efficacement face au danger et aux évènements imprévus. Je vous invite donc à lire attentivement ce document et à le conserver. ”

Sommaire

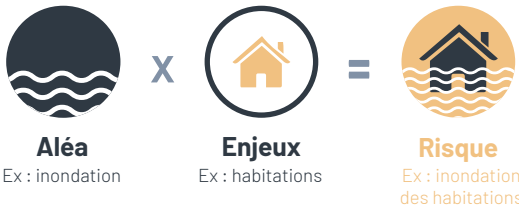
Qu’est-ce qu’un risque majeur ?	3
Le Plan Communal de Sauvegarde	3
Qui fait quoi en cas d’évènement majeur ?	4
Les moyens d’alerte	6
L’hébergement en cas d’urgence	7
Le risque inondation	8
Le risque météorologique	12
Le risque mouvement de terrain	14
Le risque sismique	16
Le risque radon	18
Le risque rupture de barrage	20
Les risques technologiques	22
Le risque nucléaire	24
Le risque terroriste	26
Avant l’évènement : comment se préparer ?	28
Après l’évènement : que faire ?	29
Notes	30
Récapitulatif des conduites à tenir	32



QU’EST-CE QU’UN RISQUE MAJEUR ?

Lorsque l’on parle d’un “risque majeur”, on distingue les risques naturels (liés à des phénomènes météorologiques ou géologiques) et les risques technologiques causés par une défaillance accidentelle liée à une activité humaine : sites industriels, transports de matières dangereuses.

Un risque majeur peut entraîner de graves dommages aux personnes, aux biens et à l’environnement. Il se caractérise par une faible fréquence et une importante gravité en termes de victimes ou de dommages matériels.



LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) LA VILLE EST ORGANISÉE

Face à ces risques, la ville de Pompertuzat a mis en place un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), qui recense précisément les **phénomènes**, les **enjeux** et surtout les **moyens** et l’**organisation** mis en œuvre au **niveau communal** pour répondre au mieux **aux risques encourus sur le territoire**.

Il vise notamment à définir les moyens d’alerte, d’information et de soutien des populations comme les capacités d’hébergement de la commune ou encore les modalités de coordination avec la Préfecture.

En cas de crise, un **Poste de Commandement Communal (PCC)** sera ouvert au sein de la Mairie pour coordonner les actions des services sur le terrain et répondre aux attentes et aux besoins de la population.



Mairie
© Mairie de Pinaquel

Numéro en lien
avec le Poste de
Commandement
Communal :
05 61 76 29 88



Risques présents
sur la commune

QUI FAIT QUOI EN CAS D'ÉVÉNEMENT MAJEUR ?

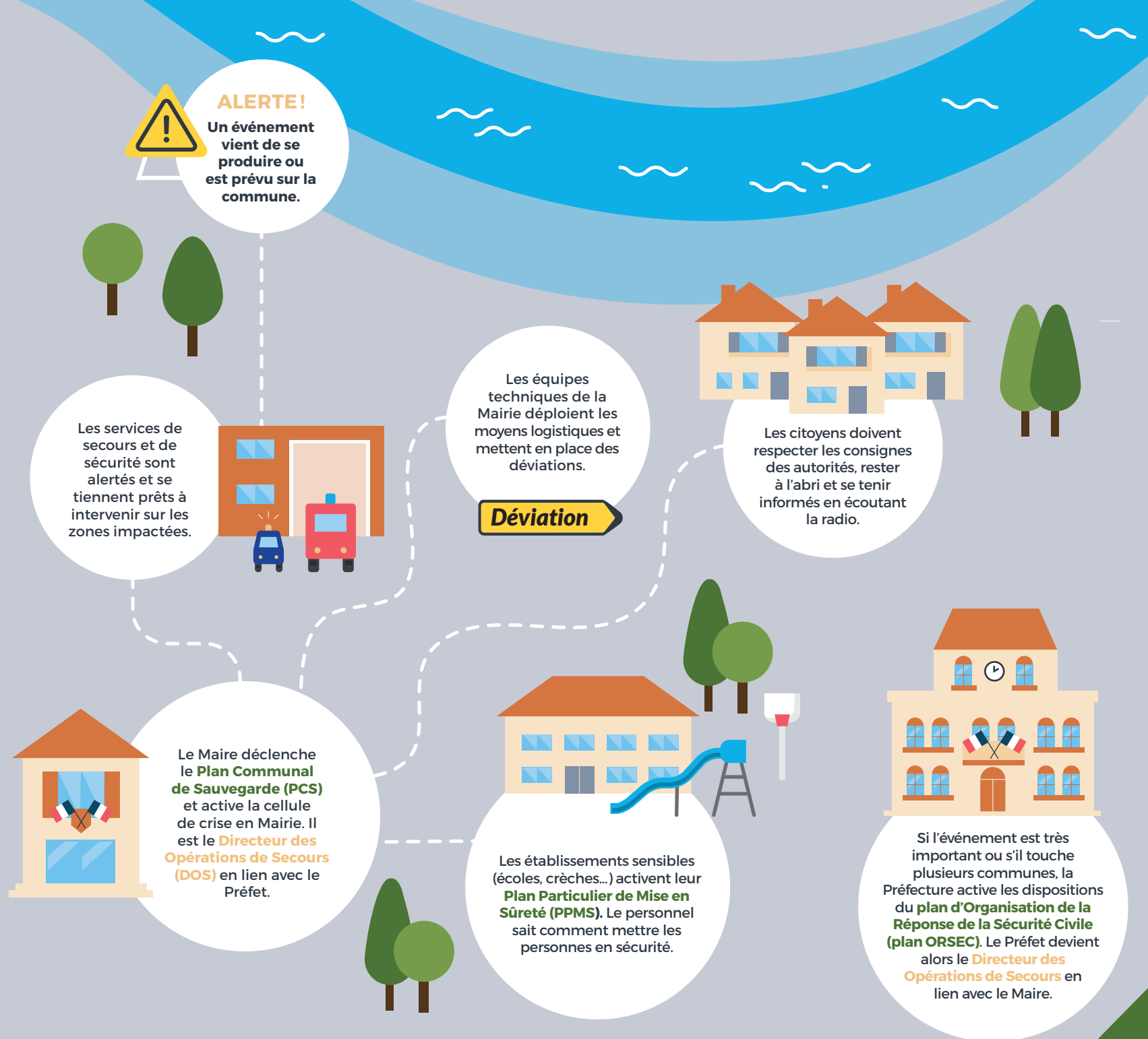
Dispositions communales

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), la commune définit des lieux d'accueil pour les personnes ne pouvant pas rejoindre leur domicile ou ayant été évacuées par les secours.

La commune se dote également d'une cellule de crise à partir de laquelle est organisée la gestion de l'événement (opération de terrain, communication avec les services de secours et la population, etc.).

En cas de déclenchement du PCS, un numéro de téléphone est disponible pour signaler **UNIQUEMENT** les urgences relatives à l'événement.

Si besoin, la commune prend en charge l'hébergement d'urgence et le ravitaillement des sinistrés.



LES MOYENS D'ALERTE

En cas d'événement majeur, l'alerte à la population relève de la responsabilité des autorités locales. Selon la nature du danger, elle peut être donnée par différents moyens :



À l'écoute de la radio

En cas d'accident majeur, l'alerte peut être également relayée par les médias.

Écoutez la radio :

France Bleu Occitanie
Montauban / Castelnaudary

97.2 FM / 106.1 FM



Les panneaux lumineux

Un message d'information sera diffusé sur les panneaux numériques qui sont situés sur la RD813 (carrefour à feux) et en face de la Mairie.



Les réseaux numériques officiels

Sur Internet, attention aux rumeurs !

Informez-vous grâce aux comptes officiels des autorités sur Facebook et Twitter et sur le site officiel de la ville.

Préfecture :

@prefet31 **ou** @prefetOccitanie

Mairie :

www.mairie-pompertuzat.fr



L'alerte sur le terrain

Les équipes de la Mairie ou des Pompiers pourront diffuser les consignes à respecter dans les secteurs concernés.



L'alerte téléphone

La Mairie de Pompertuzat peut alerter par téléphone les habitants ayant téléchargé l'application PanneauPocket (disponible sur Android et Iphone) grâce à un système de notifications.

L'HÉBERGEMENT D'URGENCE À LA SUITE D'UNE ÉVACUATION

Si la situation l'impose, les services de la Mairie en lien avec les autorités organiseront l'accueil des sinistrés dans un ou plusieurs centre(s) d'hébergement d'urgence.

Les équipements de la Ville peuvent être mobilisés (**salle des fêtes, maison des associations, Groupe scolaire**) tout comme des structures d'accueil dans les villes voisines si la situation le nécessite.

Si l'évacuation est ordonnée, il convient de quitter votre logement vers un lieu d'accueil (chez un proche choisi à l'avance ou un hébergement d'urgence). **Vous serez par ailleurs informés du choix du lieu d'hébergement retenu et des dispositions à prendre afin de vous y rendre en évitant le danger.**

Comment être informé en cas d'évacuation ?

La Ville communiquera sur l'ouverture des centres d'hébergement d'urgence via les différents moyens d'alerte listés auparavant. Vous serez aussi informés en temps réel par les agents municipaux et services de secours présents sur le terrain.



Maison des associations
© Mairie de Pompertuzat



Salle des fêtes
© Mairie de Pompertuzat

Les moyens d'alerte et d'hébergement peuvent évoluer dans le temps. Vous devrez vous conformer aux consignes qui seront données le jour J par la Mairie et les services de secours.



LE RISQUE INONDATION



QU'EST-CE QUE C'EST ?

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs d'eau et des vitesses d'écoulement variables.

Sur la commune, les inondations peuvent être provoquées par le débordement d'un cours d'eau ou un phénomène de ruissellement*. La vitesse de montée des eaux peut être variable selon les épisodes, notamment en fonction de l'intensité des pluies.

**Le ruissellement peut être défini comme la submersion de zones normalement hors d'eau et où l'eau s'écoule par des voies inhabituelles, à la suite de l'engorgement du système d'évacuation des eaux pluviales, lors de précipitations intenses.*



Le risque sur le territoire de Pompertuzat

Pompertuzat est principalement concernée par une inondation de plaine due au débordement de l'Hers-Mort, des ruisseaux Garoche et Rodolze

Un Plan de Prévention des Risques Inondation régit la constructibilité sur la commune et a été approuvé par le Préfet du département sur la commune (en date du 21/01/2014) et est consultable en Mairie.

Il est également possible de suivre l'évolution de l'Hers-Mort grâce aux cartes de vigilance « crues » disponibles sur le site www.vigicrues.gouv.fr (territoire Garonne-Tarn-Lot)

Ces cartes de vigilance concernent les cours d'eau surveillés par l'État.

Le tronçon de l'Hers-Mort peut être affecté d'une couleur en fonction du niveau de risque de crue envisagé dans les 24 prochaines heures. Le niveau du cours d'eau peut être notamment suivi sur la station de Baziège situé en amont de Pompertuzat.



LES NIVEAUX DE VIGILANCE !



Consultable sur le site www.vigicrues.gouv.fr



Pas de vigilance particulière requise.



Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières ou exposées.



Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.



Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.

LES INONDATIONS PASSÉES



Inondation
© Mairie de Pompertuzat



Inondation
© Mairie de Pompertuzat



Inondation
© Mairie de Pompertuzat



CARTOGRAPHIE DU RISQUE INONDATION À POMPERTUZAT

Etablissements Recevant du Public



Mairie

Points particuliers



CARE (Centres d'Accueil et de Regroupement)

Aléa inondation (PPRi, 2014)

Faible

Moyen

Fort

Cours d'eau



LES BONS RÉFLEXES



AVANT

Informez-vous sur le risque

Montez les objets utiles et/ou de valeur dans les étages

Mettez les produits dangereux ou polluants au sec

Fermez les portes, les fenêtres, les soupiraux, mise en place de batardeaux.

Surélevez le mobilier

Préparez une réserve d'eau potable et de nourriture

Préparez son kit d'urgence (voir à la fin du document)

PENDANT



Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers, etc.)



Écoutez la radio France Bleu Occitanie 97.2 FM / 106.1 FM



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes



PPMS

En cas de risque de crue, n'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont mis en sécurité par le personnel de l'école



N'allez pas chercher les véhicules stationnés en garages / parkings souterrains sauf en cas de consignes des autorités



Si besoin, coupez le gaz et l'électricité et fermez les ouvertures



Ne tentez jamais de circuler dans une zone inondée. 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture

APRÈS

Aérez et désinfectez les pièces

Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique

Prenez contact avec la Mairie et votre compagnie d'assurance

Faites l'inventaire des dégâts

Assurez-vous que l'eau du robinet est potable

Conformez-vous aux consignes données et entamez les démarches pour l'indemnisation du sinistre



LE RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE



QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les risques météorologiques sont des risques naturels dus à des phénomènes climatiques d'intensité extrême.



Vent fort et tempête

Régulièrement, des **vents violents** soufflent sur le département. Les dangers sont liés au déracinement des arbres, à la chute de pylônes électriques ou encore à l'arrachement de toitures. La tempête du 26 décembre 1999 a notamment marqué les esprits sur le territoire national.



Tempête
© Mairie de Pompertuzat



Canicule
© Mairie de Pompertuzat

Épisode de canicule

Selon le département, on parle de **canicule** lorsque la chaleur est supérieure à 30-36°C le jour et supérieure à 18-21°C la nuit, pendant plusieurs jours consécutifs (3 jours et 3 nuits consécutifs). Selon l'âge, le corps réagit de façons différentes : les risques de déshydratation et d'hyperthermie sont réels, en particulier chez les personnes vulnérables.

Fortes chutes de neige/verglas

En cas de fortes **précipitations neigeuses**, les réseaux d'électricité et de communication peuvent être affectés, la circulation peut devenir dangereuse et des arbres ou des toitures peuvent rompre sous le poids de la neige. Un traitement (salage ou déneigement) est organisé par les services techniques municipaux sur l'essentiel du réseau communal.



Chutes de neige
© Mairie de Pompertuzat

LES BONS RÉFLEXES



Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers, etc.)



Écoutez la radio France Bleu Occitanie 97.2 FM / 106.1 FM



Risque de vent fort et tempête

- Ne vous déplacez pas
- Restez à l'intérieur et fermez les ouvertures
- Ne vous approchez pas des pylônes et des lignes électriques
- Ne vous gardez pas sous un arbre
- Ne restez pas à proximité d'arbres ou de panneaux publicitaires
- Ne téléphonez qu'en cas d'urgence



Risque de canicule

- Buvez au moins 1,5 L d'eau par jour
- Évitez les efforts physiques
- Favorisez les lieux à l'abri du soleil et de la chaleur
- Mouillez-vous la peau régulièrement
- Donnez et prenez des nouvelles de vos proches



Risque de fortes chutes de neige

Avant :

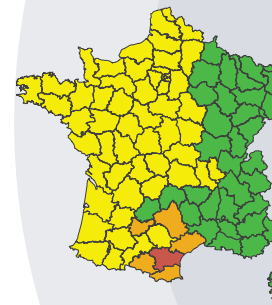
Protégez les installations contre le gel. En cas de déplacement, renseignez-vous sur les conditions météorologiques et routières.

Pendant :

Dès l'apparition d'une importante couche de neige :

- Évitez de prendre la route
- Ne vous engagez pas sur une route enneigée sans équipement spécial
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école
- Éloignez-vous des pylônes et des lignes électriques

LES NIVEAUX DE VIGILANCE MÉTÉO POUR ALERTE



NIVEAU 1 : pas de vigilance particulière.

NIVEAU 2 : soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque et tenez-vous informé de l'événement.

NIVEAU 3 : soyez très vigilant. Des phénomènes dangereux sont possibles.

NIVEAU 4 : une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et conformez-vous aux consignes des autorités.

Cette carte est consultable sur : www.vigilance.meteofrance.com



LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN



QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un mouvement de terrain est le déplacement plus ou moins brutal du sol et du sous-sol, il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

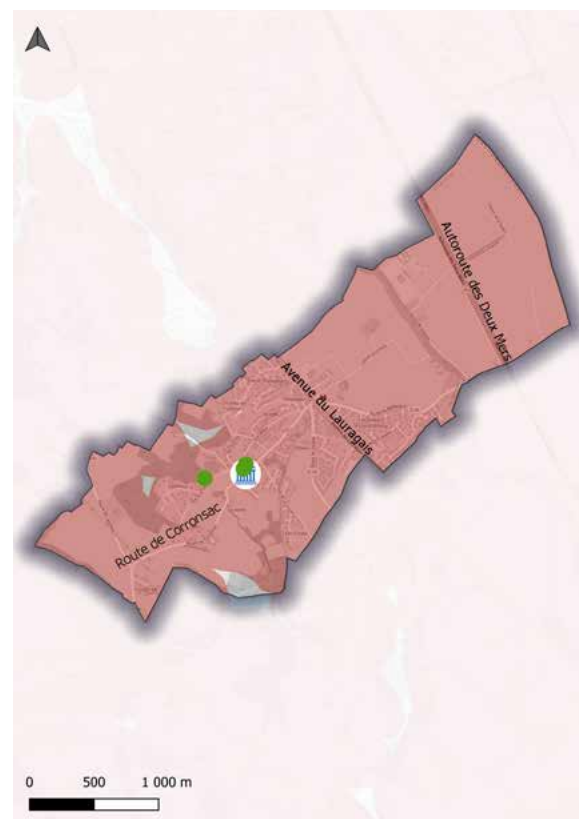


Retrait gonflements des argiles

Lors d'épisodes de **sécheresse**, les sols argileux ont tendance à se rétracter avant de gonfler lors de périodes plus humides.

Ces micromouvements du sol sont sans danger pour l'homme mais peuvent provoquer des dommages aux bâtiments avec l'apparition de **fissures**. Ce risque est sensible (considéré comme modéré voire fort) sur une partie du territoire de la commune.

Un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) Sécheresse a été approuvé en octobre 2013 par le Préfet du département sur la commune.



Etablissement Recevant du Public

 Mairie

Points particuliers

 CARE (Centres d'Accueil et de Regroupement)

Aléa retrait-gonflement des argiles

 Fort

LES BONS RÉFLEXES



PENDANT



Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers, etc.)



Ne pénétrez pas dans un bâtiment endommagé



Éloignez-vous de la zone dangereuse

APRÈS



Prenez contact avec la **Mairie** et votre compagnie d'assurance



Conformez-vous aux consignes données et entamez les démarches pour l'indemnisation du sinistre



LE RISQUE SISMIQUE



QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un séisme correspond à une libération brutale d'énergie lors de la rupture rapide d'une faille de la croûte terrestre. Cette énergie occasionne un tremblement du sol qui se transmet aux bâtiments.



Le risque sur le territoire de Pompertuzat

Le risque sismique sur la commune est de niveau **très faible**. Cela correspond à un niveau 1 sur 5 que définit la délimitation des zones de sismicité du territoire français par le décret n°2010-1 255 du 22 octobre 2010.



LES BONS RÉFLEXES



PENDANT LA SECOUSSE



À l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide ou dans l'encadrement d'une porte



À l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments

APRÈS LA SECOUSSE



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont mis en sécurité par le personnel de l'école



Écoutez la radio France Bleu Occitanie 97.2 FM / 106.1 FM



Coupez le gaz et l'électricité



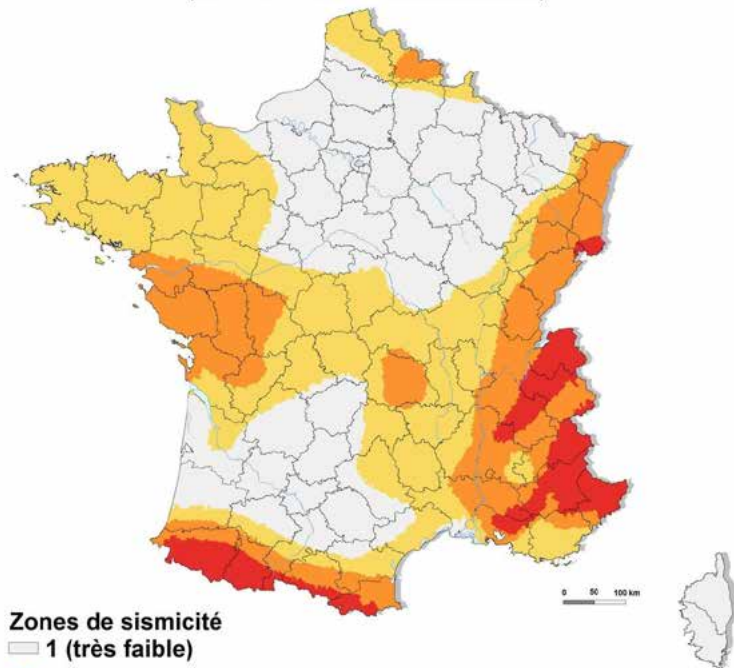
Sortez du bâtiment et rejoignez un point de rassemblement



À l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments



Zonage sismique de la France
en vigueur depuis le 1er mai 2011
(art. D. 563-8-1 du code de l'environnement)



- Zones de sismicité
- 1 (très faible)
 - 2 (faible)
 - 3 (modérée)
 - 4 (moyenne)
 - 5 (forte)



LE RISQUE RADON



QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte chimiquement. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans certains sols et certaines roches (granitique et volcanique).

Le radon est présent partout : dans l'air, le sol, l'eau avec une concentration très variable d'un lieu à l'autre. Dans l'air extérieur, le radon se dilue rapidement et sa concentration moyenne reste généralement très faible. Par contre, dans les espaces clos comme les bâtiments, il peut s'accumuler et atteindre parfois des concentrations élevées.



Le risque sur le territoire de Pompertuzat

Sur la commune, le risque est de **catégorie 1 (faible)** sur une échelle nationale de 3.

Le risque est principalement pour la santé : à long terme, l'inhalation du radon conduit à augmenter le risque de développer un cancer du poumon.

Cette augmentation est proportionnelle à l'exposition cumulée tout au long de sa vie.



Risque radioactif
© Chris Spencer-Payne - Pixabay

LES BONS RÉFLEXES



Aérer quotidiennement son domicile par l'ouverture des fenêtres au moins 10 minutes par jour



Ne pas obstruer les entrées et les sorties d'air, quand elles existent, et les nettoyer régulièrement



Veiller à l'entretien régulier du système de ventilation, quand il existe, et à changer les filtres régulièrement



Assurer l'étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol vis-à-vis du passage du radon (fissures, joints sol/mur, passages des réseaux)



Améliorer, rétablir ou mettre en œuvre une ventilation naturelle ou mécanique dans le soubassement de son domicile

De manière générale, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Une fois ces solutions mises en œuvre, il est recommandé de vérifier leur efficacité en réalisant de nouvelles mesures de radon.



LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE



QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un barrage est un ouvrage, le plus souvent artificiel, transformant généralement la vallée en un réservoir d'eau. Les barrages servent principalement à la régulation des cours d'eau, l'alimentation en eau des villes, l'irrigation des cultures ou encore à la production d'énergie électrique. En cas de rupture totale ou partielle, il se produirait une onde de submersion très destructrice.



Le risque sur le territoire de Pompertuzat

Pour Pompertuzat, le barrage de la Ganguise est sous surveillance, il est situé dans le département de l'Aude.

- **Le barrage de La Ganguise** sert notamment aux besoins de l'agriculture du Lauragais audois et de la Haute-Garonne, ainsi qu'à l'alimentation du canal du Midi. En cas de rupture, le front d'onde environ 3h15 à gagner Pompertuzat, via la vallée de l'Hers.

Chaque ouvrage fait l'objet d'une surveillance constante, sous le contrôle des différents services de l'État. La fréquence des examens permet la détection précoce de toute anomalie. Plusieurs niveaux d'alerte des autorités et populations sont prévus selon l'état de gravité de la situation.



Barrage
© Pixabay

LES BONS RÉFLEXES



AVANT

Informez-vous sur le risque

Connaître les **systèmes d'alerte**

Connaître les **points hauts ou éloignés des cours d'eau** vers lesquels se réfugier

PENDANT



Éloignez-vous le plus possible des cours d'eau



Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers, etc.)



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes



N'allez pas chercher les véhicules stationnés en garages / parkings souterrains **sauf en cas de consignes des autorités**



Écoutez la radio **France Bleu Occitanie** 97.2 FM / 106.1 FM



En cas de risque, **n'allez pas chercher vos enfants à l'école**, ils sont mis en sécurité par le personnel de l'école



Ne tentez jamais de circuler dans une zone inondée. 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture

APRÈS

Continuez à **suivre les consignes des autorités**

Aérez et désinfectez les pièces

Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique

Assurez-vous que **l'eau du robinet est potable**



LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les risques technologiques sont liés à l'action humaine et plus précisément à la manipulation, au transport ou au stockage de substances dangereuses pour la santé et l'environnement.

Le risque sur le territoire de Pompertuzat

À Pompertuzat, le trafic des matières dangereuses se concentre sur **l'autoroute A61** et sur **la départementale D813** qui traverse la commune.

Les secteurs en bordure de ces axes peuvent être concernés directement en cas d'accident.



SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT

Mettez-vous en sécurité et informez les secours :

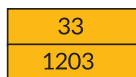
- du lieu exact
- de la nature du sinistre (fuite liquide ou gazeuse, feu, explosion, etc.)
- des numéros d'identification du danger et de la matière indiqués sur le camion

La signalisation du danger

La loi impose une signalisation sur les véhicules transportant des matières dangereuses.



Étiquette de danger



N° d'identification du danger



N° d'identification de la matière

LES BONS RÉFLEXES



Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers, etc.)



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes



Ne provoquez pas de flamme ni d'étincelle



Écoutez la radio **France Bleu Occitanie** 97.2 FM / 106.1 FM



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont mis en sécurité par le personnel de l'école



Ne pas aller sur les lieux de l'accident : vous iriez au-devant du danger.





LE RISQUE NUCLÉAIRE



QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le risque nucléaire est un événement accidentel engendrant des risques d'irradiation (exposition à un champ de rayonnements radioactifs) ou de contamination (contact avec une source radioactive par inhalation ou ingestion), pour le personnel de l'installation nucléaire, la population avoisinante et l'environnement.



Le risque sur le territoire de Pompertuzat

La commune n'est pas concernée de manière directe par un accident nucléaire. Mais elle peut être exposée par un nuage radioactif en cas d'événement sur **la centrale nucléaire de Golfech** (Tarn-et-Garonne) située à plus de 100 kms de la Mairie de Pompertuzat.



L'industrie nucléaire étant particulièrement développée en France, une politique de prévention renforcée est appliquée dans ce domaine : les établissements nucléaires ont un statut d'installation nucléaire de base (INB). Ils font donc l'objet d'une procédure d'autorisation et de contrôle renforcée.



Les gestionnaires des installations de Golfech ont mis en place un Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui permet d'organiser la réponse des différents acteurs en cas d'événement. L'alerte sera donnée par le Préfet et sera relayée par les communes concernées par le phénomène. Il pourra alors être décidé la mise à l'abri ou l'évacuation de la population de la zone concernée.



Centrales nucléaires
© Pixabay

LES BONS RÉFLEXES



Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers, etc.)



Écoutez la radio
France Bleu Occitanie
97.2 FM / 106.1 FM



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont mis en sécurité par le personnel de l'école



Regagnez un bâtiment en dur le plus proche



Fermez les ouvertures



LE RISQUE TERRORISTE

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le terrorisme est un ensemble d'actes de violence (attentats, prises d'otages, etc.) commis par une organisation pour créer un climat d'insécurité, pour exercer un chantage sur un gouvernement, pour satisfaire une haine à l'égard d'une communauté, d'un pays, d'un système.

Le terrorisme est l'emploi de la terreur à des fins politiques, religieuses ou idéologiques.

Le plan VIGIPIRATE

Le plan VIGIPIRATE est un plan de vigilance, de prévention et de protection ayant pour objet la lutte contre la malveillance terroriste. Il se compose de deux parties :

- Un document public, visant à informer la population des mesures de protection et de vigilance qui la concernent et à mobiliser l'ensemble des acteurs du plan (pour consulter la partie publique du plan : <http://www.gouvernement.fr/risques/le-citoyen-au-coeur-du-nouveau-dispositif-vigipirate>)

- Un document classifié "confidentiel défense", destiné aux pouvoirs publics et aux opérateurs d'importance vitale, comprenant toutes les précisions nécessaires à sa mise en œuvre.

Le plan VIGIPIRATE comporte **trois niveaux** :

Niveaux

Descriptif



Le niveau de vigilance : C'est la posture permanente de sécurité et à la mise en œuvre de 100 mesures toujours actives.



Le niveau sécurité renforcée – risque d'attentat : Il adapte la réponse de l'État à une menace terroriste élevée, voire très élevée. Plusieurs mesures particulières additionnelles peuvent alors être activées en complément des mesures permanentes de sécurité et selon les domaines concernés par la menace (aéroports, gares, lieux de cultes, etc.). Ce niveau de sécurité renforcée peut s'appliquer à l'ensemble du territoire national.

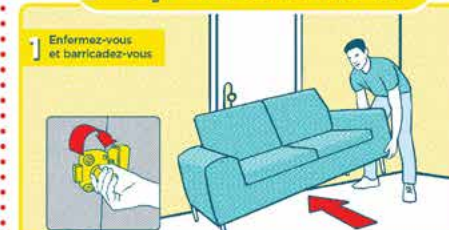
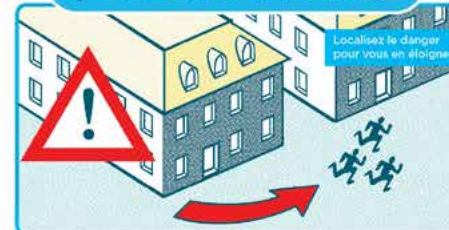


Le niveau urgence attentat : Il peut être mis en place à la suite immédiate d'un attentat ou si un groupe terroriste identifié et non localisé entre en action. Ce niveau est mis en place pour une durée limitée : le temps de la gestion de crise. Il permet notamment d'assurer la mobilisation exceptionnelle de moyens, mais aussi de diffuser des informations susceptibles de protéger les citoyens dans une situation de crise.

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER si c'est impossible 2/ SE CACHER



3/ ALERTER

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur Internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr



Pour en savoir plus :
www.encasdattaque.gouv.fr



AVANT L'ÉVÉNEMENT COMMENT SE PRÉPARER ?

Quel que soit leur niveau d'intensité, les risques et la façon de les prévenir sont l'affaire de tous. Quelques conseils pour s'y préparer.



Constituer son kit d'urgence

- Une lampe de poche
- Un gilet jaune et 1 sifflet
- Des barres de céréales
- Une bouteille d'eau potable par personne
- Une trousse de premiers soins
- Une radio à piles
- Des piles de rechange
- De quoi se laver
- Des vêtements de rechange
- Une couverture de survie
- Les photocopies des contrats d'assurance
- Le double des clés de la maison
- S'il y a un bébé : des couches et un biberon vide (que l'on remplira au moment venu)
- De quoi s'occuper (cartes, dés, etc.)
- Les ordonnances, les médicaments
- Un téléphone et son chargeur

BON À SAVOIR

Le Plan Familial de Mise en Sécurité (PFMS) est un document vous permettant de mettre votre famille et vos biens en sécurité en attendant les secours. Vous pouvez le compléter avec vos proches en reprenant les informations contenues dans ce DICRIM et les informations importantes de votre foyer (numéros de téléphone, lieux de mise à l'abri, etc.). Un guide est disponible pour vous aider à rédiger votre PFMS :

<http://www.mementodumaire.net/wp-content/uploads/2012/06/Pfms.pdf>

LES NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

(à compléter)

- | | |
|---------------------------------------|------------------------------|
| 🏠 Mairie..... 05 34 66 62 10 | ☔ Assurance |
| 🏛️ Préfecture..... 05 34 45 36 66 | 👨‍⚕️ Médecin de famille..... |
| ⚡ Urgence électricité dépannage | 🎒 École(s) des enfants |
| 🔥 Urgence gaz n° vert..... | H Hôpital |
| 💧 Service des eaux | 👥 Proches à contacter |

APRÈS L'ÉVÉNEMENT QUE FAIRE ?

Pour effectuer les démarches d'indemnisation à la suite d'une catastrophe, veuillez à respecter les consignes suivantes :



*délai en vigueur au 01/06/2022

RAPPEL : la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle



NOTES

Dotted lines for writing notes.

NOTES

Dotted lines for writing notes.

RÉCAPITULATIF DES CONDUITES À TENIR

Dans tous les cas : informez-vous au préalable, ne tentez jamais de circuler dans la zone touchée et respectez les consignes de sécurité.

ex. : fermeture de routes ou ordre d'évacuation



**Conformez-vous
aux consignes des
autorités**
(Mairie, pompiers, etc.)



Écoutez la radio
France Bleu Occitanie
97.2 FM / 106.1 FM



**Ne téléphonez
qu'en cas d'urgence**
pour ne pas encombrer
les lignes



N'allez pas chercher
vos enfants à l'école

**À EMPORTER
À LA DERNIÈRE MINUTE
EN CAS D'ÉVACUATION**

- Un téléphone portable chargé
- Les médicaments spécifiques
- Les papiers d'identité, la Carte Vitale et un moyen de paiement (monnaie, CB, etc.)

LIENS UTILES

Météo France : www.meteofrance.com

Mairie : www.mairie-pompertuzat.fr

Préfecture : www.haute-garonne.gouv.fr

Risques majeurs en France : www.georisques.gouv.fr

NUMÉROS UTILES

SAMU
15

Police nationale
17

Pompiers
18

Appel d'urgence
112

Appel d'urgence
pour sourds et malentendants
114

MAIRIE DE POMPERTUZAT

51 rue Jane Dieulafoy, 31450 POMPERTUZAT
05 34 66 62 10

